

Service Public Fédéral Mobilité et Transports

Monsieur Philippe MARESQ

Rue du Gouvernement Provisoire, 9-15
1000 BRUXELLES

V/Réf : IX.5.12 - e-mail du 14/05/2008
N/Réf. : AVL/CC/SBK-3.1/s.435

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : SCHAERBEEK. Parc Josaphat. Nouvelle proposition de réaménagement de l'avenue Van Vollenhoven.

En réponse à votre lettre du 14 mai 2008 sous référence, réceptionnée le 16 mai et suite à l'examen des documents graphiques transmis le 28 mai 2008, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée sa séance du 28 mai 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une nouvelle proposition de réaménagement de l'avenue Van Vollenhoven, incluse dans le parc Josaphat classé comme site.

Parmi les deux propositions de profil de voirie qui sont avancées, la Commission est favorable à la variante s'inspirant des aménagements de voiries des cités-jardins Logis et Floréal, à savoir l'usage de plots anti-stationnement implantés dans le trottoir et recouverts de lierre. Le lierre sera de type grimpant et non arborescent afin de permettre un développement sans nécessiter de taille. La Commission souscrit, d'autre part, à la remarque pertinente de la Commune concernant la largeur du trottoir et demande donc de porter celle-ci à 1,20 m.

La Commission constate, par ailleurs, que les articulations de l'avenue Van Vollenhoven avec les voiries périphériques ne sont pas optimales et devraient être améliorées. Elle estime, dans ce sens, que les deux plateaux surélevés prévus à l'intersection de l'avenue avec d'autres cheminements du parc n'offrent pas une solution satisfaisante et devraient être abandonnés.

Les raccords des entrées du parc sur les axes extérieurs devraient également être plus soignés. :

- Pour ce qui concerne le bas du parc, il conviendrait de réduire la largeur de l'entrée afin de rester dans l'axe de la haie (côté golf) et d'offrir un environnement plus favorable à l'arbre isolé (côté parc) ;
- Pour ce qui concerne le haut du parc, la Commission conseille, à l'emplacement du râtelier pour vélos, de conserver une lisière verte (arbustive ?) telle qu'on la retrouve tout le long de l'avenue, afin de conserver lui sa continuité

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Vice-Président

Copie à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. Hubert Vanderlinden / Mme Michèle Kreutz

- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique Henry